

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/09/2023

Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris du 11 au 13 décembre 2023 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage_Paris_décembre_2023 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent le principe de l'organisation et le budget prévisionnel du séjour proposé qui court du 11 au 13 décembre 2023.
Classes concernées : 5 D 5 E et 4 élèves d'Ulis TFC soit 59 élèves; coût de leur part estimé à 12 095 € hors soutien financier du FSE
Nombre d'accompagnateurs :8; coût de leur part estimé à 1 660.96 € - non prévu au budget initial - doit faire l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement
Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer tous actes et contrats relatifs à la réalisation de ce voyage.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0